L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 19 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 132 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

CUISINIER pâtissier et cuisinière arrivant de Paris, désirent se placer. S'adresser à Adrey 75 Delta, près Lafayette.
13 oct—ven dim mar lun

Suisse français—bien recommandé désire s'employ dans famille pour soigner enfants et aider aux voitures. Il sait aussi traire les vaches. S'adresser Frod, 13 St-Pierre.
13oct—2f

CUISINIÈRE.

ON demande une bonne cuisinière au No 1 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.
14 oct—

A LOUER.

A LOUER — Trois appartements magnifiques, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Dauphine. Conviendrait également pour le 1er octobre ; loyer modéré. Aussi une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Lombard & Dodger, 15 rue Bienville, ou à Bayne & Dodger, 33 rue Carondelet.
12 août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Martha P. Crabites.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,491—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Crabites et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
18 oct—18 22 27

Succession de John Champion Hood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,311—Division B —Attendu que Mme Amanda Ann Calhoun veuve de John Champion Hood, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Champion Hood, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont pour cela peut concerner de avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Succession de Benjamin Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 276—Division B. —Attendu que Max Dinkelspiel a présenté une petition a la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Benjamin Weil, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14oct—14 18 22

Succession de Thomas A. Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,841—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14oct—14 18 22

George Stroud vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,305—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par Fritz Jahncke et Edward Gauche, viscire et Fritz Jahncke et Edward Gauche, syndics definitifs des creanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 sept—12 15 21

Succession de George Spahn et Susanna Maria Kott, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,290—Division E—Attendu que Mme Margaretta Hamel, femme de William F Bohne, a présenté une petition a la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Georges Spahn et Susanna Maria Kott, en femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 oct—12 15 21

Succession de William L. Forster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,259—Division A— Attendu que Mme Minnie Morgan, veuve de William L. Forster, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William L. Forster, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,267—Division C.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
13 oct—13 17 22

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,587—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Power, Jr. ordinaire testamentaire et syndic de la succession de Joseph Magioni, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

Succession de Mme Annie A. Whelan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,311—Division B—Attendu que Frank E. Whelan a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie A. Whelan, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE
10 oct—10 14 19 Greffier

Succession de Mary Rowan, femme de William Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,311—Division —Attendu que Margaret Rowan Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Kelly, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de Rosetta Schmidt, veuve de Jacob Schen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,223.—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par August Worner Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
5 oct—6 10 15

Succession de George D. Hite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 336—Division B— Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George D. Hite, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 oct—10 14 19

Charles F. Beiden vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,960—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
13 oct—13 17 22

Aitken Bros., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,857—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par George W. Eyrne, Jr. syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 oct—17 21 26

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 18 OCTOBRE—CLASSE No 347
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
43	71	55	50	17	39	22	5	58	66	30	44	40	64	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur sellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nons apposons notre signature
Ce 18 octobre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat particulier, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires eut lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, c'est bien sûr au public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté, et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa réclame, de ce certificat, auquel nous joignons sa fac-simile de nos signatures.

W. L. Emery
M. A. Labadie
P. L. Fellman
COMMISSAIRES.

Nous consignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres't, N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres't, Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 7 NOV. 1893.

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, sont	$75,000
1 Lot de ..	20,000,....	20,000
1 Lot de ..	10,000,.....	10,000
1 Lot de ..	5,000,.....	5,000
2 Lots de .	2,500,.....	5,000
5 Lots de..	1,000,.....	5,000
25 Lots de..	300,.....	7,500
100 Lots de..	200,.....	20,000
200 Lots de..	100,.....	20,000
300 Lots de..	60,.....	18,000
500 Lots de..	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, sont.....		$10,000
100 Lots de.. $60, ...		6,000
100 Lots de.. $40, ...		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, sont.....		$19,980
999 Lots de $20, ...		19,980
2,434 Lots se montant à.....		$265,460

PRIX DU BILLET :

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons de Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, Directeurs, la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'être sûrs.

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES D STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage double à ériger,
No 110 rue Olivier, relativement neuf, ayant neuf chambres, toitare entourée d'une balustrade, citernes, etc., le tout en bon état, terrain très élevé, dans un joli quartier, près du marché, des églises, des écoles, des débarcadères de ferries, se louant au prix de huit (8) dollars chaque côté par mois, et maintenant occupés par de bons locataires.

Succession de James A. Dowling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 39,616.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur— MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Retonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, agissant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, en date du 26 septembre 1893, je procéderai à la vente, pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Bienville et Gironde.

Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1866 ; les dits lots sont contigüs l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant ; 20 pour cent comptant à partir de l'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente passé par devant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

R. F. Batson vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par R. F. Batson, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
18oct—18 22 27

J. F. Hipp vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,878—Division E— Avissest par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. C. Kemp, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Etat de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 40,329—Etat vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent ordonné d'être reçue par les dits sept (7) dudit conseil de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 55 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé : FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f 5 14

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,293, Division C.—Joseph Carbonas vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbonne, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Clarbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 1232 rue Chartres, en cette ville, commençant jeudi, le 19ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que ses créanciers soient convoqués par devant F. D. Clarbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 1232 rue Chartres, en cette ville, pour le 30ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que Mr. Joseph Carbonas soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f 5 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,293, Division C.—Joseph Carbonas vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbonne, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Clarbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 1232 rue Chartres, en cette ville, commençant jeudi, le 19ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que les dits créanciers soient convoqués pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 55 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f 5 14

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,120.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de Louisiane, et à moi délivré par la vente à l'enchère publique, à la porte Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jean Baptiste, Maudeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante
—DE—
MEUBLES.
Par le Shérif Civil,
LE CONTENU DU LOCAL,
No 135 rue de la Douane.
—COMPRENANT—

Meubles de valeur de chambre à coucher en chêne et en noyer, armoires à glace, ornements de cheminée, table à allonge, fauteuils couverts en cuir, chaises, sofas, sièges en rotin, table à manger en cerisier, sideboard, garde-manger, tables à ressorts, oreillers, traversins, rideaux, rugs, toiles cirées, meubles et ustensiles de cuisine, autres articles nombreux et variés, etc., etc.

Mme Honora B. Ringrose, exécutrice testamentaire vs Fannie Sutherland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,329—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte du Marché de la Poydras, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur ces lieux No 191 rue de la Douane.
Tous les effets mobiliers, etc., contenus dans le dit local conformément à l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14 17 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Troisième District.

N. A. Morano vs. John Cordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,120—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de Louisiane, et à moi délivré par la vente à l'enchère publique, à la porte Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jean Baptiste, Maudeville, Girod et Marigny, désigné par le No Trois, sur un plan de A. Castaing, architecte, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le dit lot doit être mesuré à une distance de soixante quatre pieds de l'encoignure de la rue Girod.

Acquis par le défendeur de Tobias Vollmer, d'après acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 25 novembre 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 15

AVIS AUX CREANCIERS.

R. F. Batson vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte final présenté par R. F. Batson, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
18oct—18 22 27

J. F. Hipp vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,878—Division E— Avissest par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. C. Kemp, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11oct—11 15 20

ETAT DE LALOUISIANE—COUR CIVILE Etat de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 40,329—Etat vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 55 rue St-Charles, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé : FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f 4 13oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,293, Division C.—Joseph Carbonas vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Carbonne, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Clarbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, No 1232 rue Chartres, en cette ville, commençant jeudi, le 19ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que les dits créanciers soient convoqués pardevant F. D. Clarbonnet, Esq., notaire public, à son bureau, No 1232 rue Chartres, en cette ville, pour le 30ème jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Mr. W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f 5 14

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boite d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 20 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le Troisième District

Succession de Gustave A. Siebert et sa femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, siégeant à la place de juge Rightor, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le Cottage en Bois à un étage, ayant quatre chambres, galerie, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 21, borné par les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Louisa.

Le terrain comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 20 octobre 1866 ; les dits lots sont contigüs l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant ; 20 pour cent comptant à partir d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, Esq., notaire, bureau No 49 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 13 14 15

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Hevriland.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
22 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1. Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Magasine et Marigny.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerst.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Poste de la rue Lafayette.
64 Camp et Sydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Champ.
82 Girod et Bienville.
83